



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2021-2022

A partir du 15 février 2021

QUI INSCRIRE ?

- » Pour une rentrée en maternelle : Les enfants nés en 2018 (Petite Section) et en 2019 (Toute Petite Section – sous réserve de place disponible).
- » Les enfants des familles nouvellement installées sur le territoire de la commune.

OÙ S'INSCRIRE ?

- » **Direction de l'ÉDUCATION – Pôle famille**
8, Rue Vallon Hoarau 97490 Sainte-Clotilde
(lundi au jeudi de 08h à 13h vendredi de 08h à 11h)
- » **Mairies annexes selon le lieu de votre résidence**
du 15 février au 11 mars 2021 (voir planning au verso)
- » **En ligne :**
Télécharger le dossier d'inscription sur www.saintdenis.re



ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Pour les enfants entrant en CP, n'oubliez pas de les inscrire aux activités périscolaires (anglais, yoga, sports, théâtre, échecs, patrimoines réunionnais etc...).

Plus d'infos auprès de la secrétaire scolaire de l'école de votre enfant ou sur le www.saintdenis.re



▶ Le planning des inscriptions dans les mairies annexes Horaire : de 8h à 14h

» Semaine du 15 au 18 février 2021

Bretagne I Domenjod · Mairie annexe de La Bretagne
Chaudron I Primat · Mail du Chaudron

» Semaine du 22 au 25 février 2021

Bois de Nèfles I Moufia · Mairie annexe de Bois-de-Nèfles
Moufia · Mairie annexe
Sainte-Clotilde · Mairie annexe

» Semaine du 01 au 04 mars 2021

Montagne 8^{ème} & 15^{ème} I Plaines des Affouches · Centre intergénérationnel de Ruisseau Blanc
Centre-Ville I Bas de la Rivière · Salle polyvalente de l'Hôtel de Ville

» Semaine du 08 au 11 mars 2021

Vauban I Bouvet I Camélias I Montgaillard · Mairie annexe de Montgaillard
Saint-François · Mairie annexe
Brûlé · Mairie annexe – Réception du public uniquement de 08h00 à 12h00
Bellepierre I La Source · Mairie annexe de Bellepierre

DOCUMENTS À PRÉSENTER • copies et originaux

» POUR LA SCOLARITÉ

- Le livret de famille, à défaut la copie d'acte de naissance avec filiation (ou tutelle)
- Pièces d'identité des responsables légaux
- Justificatif de domicile : facture d'eau, d'électricité ou téléphone (hors portable) datant de moins de 3 mois
- Certificat de radiation (ou un certificat de scolarité pur une pré-inscription) de l'école précédemment fréquentée (obligatoire pour les enfants ayant déjà été scolarisés)

En cas d'hébergement : (attestation à demander au Pôle famille) :

- L'attestation d'hébergement sur l'honneur dûment remplie et signée + le justificatif de domicile de moins de 3 mois et la pièce d'identité de l'hébergeant
- Document administratif au nom de l'hébergement mentionnant l'adresse de l'hébergeant

En cas de divorce ou de séparation :

- Photocopie du dernier jugement de divorce ou de l'ordonnance provisoire du Juge des Affaires Familiales mentionnant la résidence habituelle de l'enfant,
- En cas de garde alternée : l'attestation sur l'honneur signée des deux parents accordant tout pouvoir de scolarisation de l'enfant précisant l'adresse retenue pour l'inscription

En cas de prise en charge de l'enfant par un tiers (autorisation et délégation parentale) :

- Jugement ou Ordonnance provisoire du juge des Affaires Familiales mentionnant la résidence habituelle de l'enfant
- Pièce d'identité de la personne qui prend en charge l'enfant + le justificatif de domicile

» POUR LA CANTINE

- Le dernier avis d'imposition ou non-imposition complet des parents ou tout autre document justifiant de leurs revenus (Assedic, bulletins de salaire, pension...)
- L'attestation de paiement de la CAF, MSA ou autre régime de moins de 3 mois
- L'attestation de prise en charge (Maison Départementale, DPEF, IME...)
- Si facturation partagée : joindre un courrier signé des deux responsables légaux

En cas de paiement de la facturation par prélèvement automatique :

- Le mandat de prélèvement SEPA : à compléter et signer (page 7 du dossier d'inscription)
- Un RIB au format IBAN BIC